



Mairie de Pomponne

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le cinq avril 2022, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire,

Membres en exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCoux, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoints

Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Jean BÉDU, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngo Loi TRAN, Hervé GUISE, Nathalie BEELS, Arnaud SCHMITT (arrivé à 19h24), Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Isabelle JODIN a donné pouvoir à Marie-Agnès DESCoux

Patrick MICHEL a donné pouvoir à Catherine BARBERO

Nathalie NISI a donné pouvoir à Brigitte FOULON

Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à Hervé GUISE

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Ngo Loi TRAN a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Il est à noter que Monsieur SCHMITT est arrivé à 19h24, à partir de la délibération 2022 14 (personnel communal – suppression de poste).

* * * * *

DELIBERATION N° 2022-11 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE 3 COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A UNE DEMISSION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE le vote à main levée et **PROCEDE** à la désignation d'un membre de :

- la commission « Urbanisme et Patrimoine : A l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Ngo Loi TRAN
- la commission Cadre de vie / Projet de Parc-Jardins Partagés / Relations CAMG : A l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Claude SCHAEFFER
- la commission « Travaux/Infrastructures » : A l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Ngo Loi TRAN

DELIBERATION N° 2022-12 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN COMPROMIS ET DE L'ACTE D'ACHAT D'UN BIEN SIS 7 RUE DU GENERAL LECLERC A POMPONNE

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Françoise et M. Prudhomme), APPROUVE l'achat d'un bien sis 7 rue du Général Leclerc 77400 POMPONNE, cadastré BH 209,

d'une surface de 1018 m² comprenant un bâtiment sur 3 niveaux de 152,26 m² de surface habitable, **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir pour l'achat d'un bien au 7 rue du Général Leclerc 77400 POMPONNE, cadastré BH 209, pour un montant de 330 144 € (trois cent trente mille cent quarante-quatre euros).

DELIBERATION N° 2022-13 : CARTE IMAGINE R : PARTICIPATION DE LA COMMUNE ANNEE 2022/2023

Le conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE la participation communale pour la carte IMAGINE R « SCOLAIRE » et « ETUDIANT » pour les collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à 21 ans révolus, domiciliés à Pomponne, à la somme de **70 €**, pour l'année scolaire 2022/2023.

DELIBERATION N° 2022-14 : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 17 heures 30 hebdomadaires
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à raison de 30 heures hebdomadaires
- 2 postes de brigadier-chef principal à raison de 35 heures hebdomadaires de travail
- 2 postes de brigadier/gardien brigadier à raison de 35 heures hebdomadaires
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 35 heures hebdomadaires

DELIBERATION N° 2022-15 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET REDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE » AUPRES DE LA REGION POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'ensemble des opérations présentées pour un montant total de **262 861,90 € HT** soit **315 434,28 € TTC** pour les opérations ci-dessous :

Le montant total prévisionnel de ces opérations est le suivant :

Opération N° 1 : Modernisation de l'éclairage public à la Pomponnette

Montant T.T.C. : 189 875,16 €

Opération N° 2 : travaux de rénovation, enfouissement réseau et remplacement lanternes

Montant T.T.C. : 117 598,32 €

Opération N° 3 : remplacement systèmes de commande par une horloge astronomique sur les 20 armoires d'éclairage public de la ville

Montant T.T.C. : 7 960,80 €

Soit pour l'ensemble des opérations :

Montant HT : 262 861,90 €

TVA à 20 % : 52 572,38 €

Total TTC : 315 434,28 €

Le financement de ces opérations serait le suivant :

Région Ile-de-France : Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse

Sous Total subventions : 131 430,95 € HT

Reste à charge communale :

131 430,95 €

T.V.A. à 20%:

52 572,38 €

Soit un reste à charge y compris T.V.A. de

184 003,33 €

dont autofinancement :

184 003,33 €

DELIBERATION N° 2022-16 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE FEU D'ARTIFICE 13 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de groupement de commandes, avec les communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Dampmart, relative à la mise en place du feu d'artifice intercommunal le 13 juillet 2022.

DELIBERATION N° 2022-17 : BUDGET VILLE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, ADOPTE l'attribution des subventions selon la répartition définie, conformément au tableau ci-dessous pour un montant total de subventions de **11.600,00 €** :

Nom associations	Proposition subvention 2022		VOTE du conseil municipal	
	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
Amicale des Jeunes de Thorigny	2 000 €	0 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Photo-Club Pomponnais	250 €	1 200 €	25 voix pour et 1 ne participant pas au vote (JM Longequeue)	
US Pomponne Football	420 €	0 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Club Rando Pomponne	700 €	0 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Rythme et Forme	400 €	0 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Arts et Loisirs Pomponnais	40 €	180 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Linin'America	550 €	50 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Comité des fêtes Pomponne	1 000 €	0 €	A l'unanimité	A l'unanimité
SEVE de Pomponne	150 €	0 €	22 voix pour et 4 ne participant pas au vote (Guise/Longequeue/Beels/Bouarfe)	
Tennis Club Lagny Pomponne	500 €	1 000 €	A l'unanimité	A l'unanimité
Amicale des Retraités de Pomponne	660 €	1 000 €	25 voix pour et 1 ne participant pas au vote (L. Audibert)	
Jardinot	34 €	266 €	A l'unanimité	A l'unanimité
ACS Soleil Latino*	0 €	300 €	A l'unanimité	A l'unanimité
S.P.H.P.	70 €	330 €	22 voix pour et 4 ne participant pas au vote (Schaeffer/descoux/Audibert/Barbero)	
English For Fun	400 €	100 €	25 voix pour et 1 ne participant pas au vote (MA Descoux)	

DELIBERATION N° 2022-18 : BUDGET VILLE - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS - ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social, pour l'exercice 2022, d'un montant de **5.000,00 €**.

DELIBERATION N° 2022-19 : BUDGET VILLE - FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 7 contre (J. BEDU, H. GUISE, N. BEELS, A. SCHMITT, M. BOUARFE, JM LONGEQUEUE D. FRANÇOISE) et 1 abstention (C. PRUDHOMME), DECIDE d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle et **FIXE** le montant de cette enveloppe maximum annuelle versée à Monsieur le Maire à 2 400,00 euros.

DELIBERATION N° 2022- 20 : BUDGET VILLE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

CONSIDERANT que le projet du budget primitif 2022 a été bâti sur un montant de recettes fiscales (chapitre 73 impôts et taxes) de **1 875 981 €**, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE** le taux des contributions directes locales pour l'année 2022 de la façon suivante :

	Taux pour 2022
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (taux figé)	11,90 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	36,62 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	39,25 %

DELIBERATION N° 2022-21 : BUDGET VILLE : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONSTATE ET APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 et les restes à réaliser comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2020	1 137 420,15 €	43 308,49 €
Affectation 2021 (1068)	- 83 117,70 €	
Dépenses 2021	- 2 879 438,64 €	- 357 348,14 €
Recettes 2021	3 156 782,59 €	1 256 103,96 €
Résultat 2021	277 343,95 €	898 755,82 €
Résultat à reprendre	1 331 646,40 €	942 064,31 €

Et **DECIDE** d'affecter les sommes de la manière suivante :

AFFECTATION

1) Report en fonctionnement R 002	1 331 646,40 €
2) Report en investissement R 001	942 064,31 €
3) Report au compte 1068	0€

DELIBERATION N° 2022-22 : BUDGET VILLE : BUDGET VILLE – BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR, 6 CONTRE (H. GUISE, N. BEELS, A. SCHMITT, M. BOUARFE, JM LONGEQUEUE D. FRANÇOISE) et 3 ABSTENTIONS (J. BEDU, C. PRUDHOMME, M. BAPTISTA), ADOPTE le budget primitif et ses annexes pour l'exercice 2022, conformément au document annexé à la délibération et équilibré comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 444 721,37 €	4 444 721,37 €
Investissement	2 955 930,10 €	2 955 930,10 €
TOTAL	7 400 651,47 €	7 400 651,47 €

DELIBERATION N° 2022-23 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

28/02/2022	D2022-07	Achat concession n°1087 GROSS (MERRAR) – 250 € (plan n° 1410)
07/03/2022	D2022-08	Renouvellement concession n°1088 (RABIER) – 250 € (plan 1223)
15/03/2022	D2022-09	Renouvellement concession n°1089 (BRIZARD) – 250 € (plan 27)
04/04/2022	D2022-10	Renouvellement concession n°1090 (FERRANTIN) – 150 € (pan 1222)

* * * * *

Fin de séance 21h36